



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Exercer en France la profession d'assistant de service social (ASS)****

Dossier à constituer par les candidats titulaires de diplômes étrangers

Pièces à joindre au dossier : voir les ANNEXES 1 et 2 ci-après.

Une fois le dossier constitué, vous devez l'envoyer en **2 exemplaires par lettre recommandée avec accusé de réception – LRAR** - à la DEETS Réunion :

Adresse d'envoi des documents :

DEETS Réunion
Pôle 2ES/SRCDC/UAC
Service des métiers du travail social
112 rue de la République
97488 Saint-Denis CEDEX

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au service unité
apprentissage et certification :**

- 0262 94 08 26
deets-974.certification-pms@deets.gouv.fr

Site Internet : <https://reunion.deets.gouv.fr>

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : **Ville**

Numéro de téléphone fixe : **Portable :**

DATE :

SIGNATURE

ANNEXE 1 - Pièces à fournir

	<p>Liste des pièces justificatives à fournir</p> <p>NB : Les pièces n° 2, 3 et 8 doivent être rédigées en français ou traduites par un traducteur agréé auprès des tribunaux français *</p> <p>Les pièces 4, 5 et 6 doivent être rédigées en français</p>
<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Ressortissants communautaires (vous appartenez à un <u>Etat membre</u> (UE) <u>ou partie</u> (EEE + Suisse) <u>et extra-communautaires</u>)</p> <p>N° 1. Photocopie lisible des pièces justifiant de votre identité et de votre nationalité.</p> <p>N° 2. Copie de votre titre de formation.</p> <p>N° 3. Un document délivré et attesté par votre structure de formation décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le contenu de vos études et des stages que vous avez effectués pendant la formation avec : <ul style="list-style-type: none"> - le nombre annuel d'heures par matière pour les enseignements théoriques, - la durée des stages et les secteurs dans lesquels ils ont été réalisés. <p>N° 4. Un descriptif des principales caractéristiques du titre de formation que vous possédez et rempli par vos soins (annexe 2).</p> <p>N° 5. Un curriculum vitae détaillé, que vous aurez rédigé de façon manuscrite, comportant toutes précisions utiles sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les études que vous avez effectuées, ▪ les activités professionnelles que vous avez exercées accompagnées des attestations d'emploi correspondantes. <p>N° 6. Un courrier par lequel vous désignez un établissement de formation, ou plusieurs par ordre de préférence, préparant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS).</p> <p>Cet établissement émettra un avis technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sur la comparaison de la formation et des compétences attestées par le DEASS délivré en France et du contenu de la formation que vous avez suivie ; ▪ sur l'expérience professionnelle que vous avez éventuellement exercée ; ▪ sur votre maîtrise de la langue française. <p>N° 7. L'ensemble de vos coordonnées : adresse, courriel (mél), téléphone...</p>
<p><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Ressortissants communautaires : vous devez fournir les éléments cités ci-dessus, N°1 à 7, et les pièces demandées en N°8</p> <p>N°8. Vous avez suivi avec succès un cycle d'études post secondaires. Vous devez fournir, en fonction de l'une des 3 situations énumérés ci-dessous, copie des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ vous êtes ressortissant communautaire d'un pays qui règlemente l'accès à la profession d'ASS ou son exercice : <ul style="list-style-type: none"> - copie du titre de formation délivré par l'autorité compétente d'un Etat, membre ou partie, requis pour accéder à la profession d'ASS ou pour l'exercer dans cet Etat.

<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">▪ vous êtes ressortissant communautaire d'un Etat membre ou partie qui ne règlemente pas l'accès à la profession d'ASS ou son exercice :<ul style="list-style-type: none">- copie du titre de formation délivré par l'autorité compétente de l'Etat, membre ou partie, attestant de votre préparation à l'exercice de la profession d'ASS, à condition de justifier avoir exercé pendant 2 ans à temps plein au cours des 10 dernières années dans un Etat, membre ou partie.
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">▪ vous êtes ressortissant communautaire d'un Etat membre ou partie et vous avez un titre de formation délivré par un Etat tiers :<ul style="list-style-type: none">- copie du titre de formation délivré par l'Etat tiers, accompagné d'une attestation de l'autorité compétente de l'Etat membre ou partie qui a reconnu ce titre certifiant que vous a exercé légalement la profession d'ASS dans cet Etat pendant au moins 3 ans à temps plein.

* Les pièces 2, 3, et 8 doivent être rédigées en langue française, ou traduites par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Suisse ou, pour les candidats résidant dans un Etat tiers, avoir fait l'objet d'une traduction certifiée par les autorités consulaires françaises.

ANNEXE 2

DESCRIPTIF DU TITRE DE FORMATION
(à remplir par le demandeur)

INTITULE DU TITRE DE FORMATION
(langue originale – inscrivez l'intitulé tel qu'il figure sur le certificat, titre, diplôme)

TRADUCTION DE L'INTITULE DU TITRE DE FORMATION
(inscrivez ici la traduction assermentée)

DATE DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

NOM ET STATUT DU CERTIFICATEUR
(autorité qui a délivré le diplôme)

NOM ET STATUT DE L'ORGANISME
ORGANISANT LA FORMATION

DIPLOME OU NIVEAU REQUIS POUR ACCEDER
A LA FORMATION (précisez diplôme ou niveau)

AUTRES EXIGENCES COMPLEMENTAIRES
POUR ACCEDER A LA FORMATION
(par exemple épreuves d'admission, concours...)

DUREE TOTALE DE LA FORMATION (EN
HEURES) :

Dont :
- Formation théorique :
- Stages :

DUREE TOTALE DE LA FORMATION (EN
ANNEES) :

Dont :
- Formation théorique :
- Stages :

MODALITES DE VALIDATION DU TITRE DE FORMATION

EVALUATION EN CONTROLE CONTINU

EPREUVES FINALES